

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 3 novembre 2025

**Présents :** Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, , B. Corrège, , JL Ripouil, Monsieur J. Hurtado.  
Mesdames F. Boutonnet, Mesdames E. Gomez  
Retard Madame S. Dussenty  
Excusés Madame P. Poiraud (procuration à M. B. Corrège), T. Arrouy (procuration à M .J-L Ripouil)

### Ordre du jour :

- 1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025**
- 2°/ Délibération adhésion PNR**
- 3°/ Délibération majoration tarif électricité salle des fêtes**
- 4°/ Délibération adhésion convention de participation en prévoyance**
- 5°/ Délibération adhésion convention de participation en santé**
- 6°/ Demande de subvention aménagement carrefours salle des fêtes et arrêt de bus**
- 7°/ Préparation projet cimetière : règlement intérieur, tarifs, emplacements**
- 8°/ Questions diverses**

### Début de séance à 18h30

- Secrétaire de séance : M. Benjamin CORRÈGE, accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025**

- ➔ Approuvé à l'unanimité

#### **2°/ Délibération adhésion PNR**

Monsieur B. Corrège demande quel coût aura cette adhésion. Monsieur le Maire explique qu'actuellement il est de 50 cents par habitants mais dès que le PNR sera créé, ce coût par habitant passera à 1 euro, c'est-à-dire une fois que toutes les communes auront délibéré courant 2026.

Monsieur B. Corrège demande également dans quelle mesure la commune peut sortir du PNR si elle le souhaite. Après lecture par Monsieur le Maire du paragraphe de la charte concernant le retrait d'une commune, le conseil comprend que la commune peut se retirer après règlement du montant dû pour l'année. Cela induira une modification des statuts du PNR.

Monsieur le Maire va tout de même poser la question à M. Philippe Terrandec concernant le retrait d'une commune après adhésion.

- ➔ Vote à l'unanimité pour l'adhésion au PNR

#### **3°/ Délibération majoration tarif électricité à salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, nous sommes à 0.222 euros du kWh, prix coûtant, et il faudrait passer à 0.241 euros du kWh toujours prix coûtant. Avec la période hivernale qui arrive, Monsieur le Maire estime pertinent de la mettre à jour maintenant.

- ➔ Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **4°/ Délibération adhésion convention de participation en prévoyance**

Monsieur le Maire explique au conseil que ce point concerne Valérie Laffage. La convention de participation en prévoyance est une obligation depuis 2025, ce n'est pas rétroactif et sa mise en place commencera à partir de janvier 2026. Toutes les communes employant Madame Laffage vont statuer d'ici la fin de l'année. La fourchette de participation pour payer la prévoyance s'étale d'un minimum de 7 euros et un maximum de 16 euros par mois. Les communes de Touille et de Belbèze-en-

Comminges prévoient une participation maximale à la prévoyance, au pourcentage de la présence sur la commune. A savoir qu'actuellement, Madame Laffage paie 30 euros pour la prévoyance.

➔ Approuvé à l'unanimité pour le maximum de 16 euros

##### **5°/ Délibération adhésion convention de participation en santé**

Concernant le point sur la convention de participation en santé pour la mutuelle, Monsieur le Maire informe le conseil que cela représente pour Madame Laffage 126 euros, toutes communes confondues. Il faudra qu'elle passe par le centre de gestion et devra adhérer au nouveau contrat du marché public.

Monsieur le Maire informe que la commune a l'obligation de participer à hauteur de 15 euros.

➔ Approuvé à l'unanimité pour une participation de 15 euros par mois

##### **6°/ Demande de subvention aménagement carrefour salle des fêtes et arrêt de bus**

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet proposé sur le document qu'il a envoyé a été réalisé par le département. Les travaux ont été chiffrés par les entreprises Naudin et Aspic.

Naudin : 65 010.40 HT

Aspic : 67 218.40 HT

Monsieur le Maire présente son projet qui consistera d'une part à l'agrandissement de la petite route communale derrière le cadran solaire et qui deviendra une départementale et d'autre part à fermer la route départementale qui passe devant la salle des fêtes et qui deviendra une route communale. S'ajoutera, au niveau de l'arrêt de bus, un plateau ralentisseur et un trottoir qui sera poursuivi au niveau de l'arrêt de bus ainsi qu'un autre sur le bas-côté d'en face.

Monsieur D. Arrouy remarque que s'il n'y a qu'un ralentisseur au niveau de l'arrêt de bus, c'est problématique car les véhicules ne ralentiront qu'en moment de l'arrivée sur le plateau et pas avant. Monsieur le Maire explique qu'un autre ralentisseur n'a pas été prévu car il n'est pas possible de mettre un autre ralentisseur trop près.

Monsieur B. Corrège s'interroge sur la configuration du nouvel accès à la départementale où la route arrive perpendiculairement à la voie avec un stop. La visibilité étant limitée au-delà du virage à gauche. Les voitures qui s'engagent ont peu de marge pour accélérer et s'insérer sur la voie. Cette configuration lui semble plus dangereuse que celle en place. Il faudrait casser la vitesse des véhicules qui arrivent sur la gauche pour avoir un engagement plus sécurisé.

Monsieur B. Corrège demande à Monsieur le Maire de rappeler au conseil l'origine et l'objectif de ce projet. Il s'agit pour lui :

- De sécuriser la pose et la dépose des élèves du bus du collège depuis que l'arrêt de bus a été déplacé sur la départementale.
- De réaliser une zone plus sûre devant la salle des fêtes.

Arrivée de Sylvie Dussenty à 18h08.

Monsieur B. Corrège demande pourquoi la commune ne demande pas aux autorités qui gèrent le parcours des bus scolaires de changer le parcours sur un lieu plus sécurisé hors départementale, ce qui éviterait en partie à la commune d'engager des fonds importants pour réaliser ces travaux et que les enfants ne soient plus aux abords de la départementale.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la partie enrobée de la départementale devrait être prise en charge par le département mais que vu le contexte financier, il n'y a pas de garantie, on ne sait pas.

Monsieur K. Ribet, intervient avec l'autorisation de Monsieur le Maire pour préciser que s'il y a mise en place d'un plateau ralentisseur, il faudra d'abord passer en zone trente.

Monsieur le Maire estime que le montant des subventions possibles serait de 80 %, soit 13 002.08 euros HT à charge pour la commune.

Il précise que le fait de voter la demande de subvention n'engage pas la réalisation du projet par la future équipe municipale. Il ajoute qu'il y aura aussi, un accès bus en fauteuil roulant.

Monsieur D. Arrouy remarque que, comme la départementale est large et bien entretenue, les gens iront toujours vite.

Se pose la question de mettre en place un feu à récompense dans la zone de dépose, cet équipement est cher mais efficace.

Monsieur B. Corrège demande à Monsieur le Maire si les travaux du réseau d'assainissement qui doivent passer dans cette zone amèneront à casser les aménagements déjà fait et si cela a été pris en compte pour prévoir le moment de réalisation des travaux. Monsieur le Maire explique que l'emplacement de la pompe de relevage n'a pas encore été défini mais que, dans tous les cas, le réseau doit aller au fond de l'île et passerais du côté droit de la départemental mais pas sur la voie, il passerait donc sur les trottoirs. Aussi, pour l'échéance, si on demande maintenant l'attribution d'une subvention, elle sera statuée au mois de juin 2026. Les travaux pourraient débuter début 2027 mais il faudra effectivement coordonner l'assainissement.

La municipalité à trois ans pour réaliser les travaux à partir de la date d'attribution des subventions donc il semblerait que ce serait compatible avec les travaux d'assainissement au niveau du calendrier. Monsieur J-L Ripoul fait remarquer qu'en plus du réseau d'assainissement, il est prévu une grosse conduite d'eau qui passera le long de la Garonne, cette eau sera traitée à Carbonne et elle passerait sur cette route. Il s'agit de la troisième phase de ce projet, actuellement les travaux commencent pour la phase 2 mais ils sont déjà à Salies et vont assez vite.

Le conseil passe au vote pour la demande de subvention :

6 pour

4 contre

➔ La demande de subvention est adoptée à 6 votes pour et 4 contre

## **7°/ Préparation projet cimetière : règlement intérieur, tarifs, emplacements**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les documents transmis et qui sont soumis à discussion.

Il explique que les emplacements rajoutés sont standardisés à 3m de long et 2m de large et qu'il a essayé d'en garder un maximum tout en gardant des chemins de circulation. Aussi, 20 nouveaux emplacements ont été créés mais seuls 16 emplacements sont disponibles auxquels s'ajoute un monument récupéré qui peut être utilisé et revendu tel quel.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de redéfinir les emplacements puis de modifier le règlement.

Monsieur le Maire, après confirmation par Madame S. Dussenty qui a suivi une formation sur ce thème, informe le conseil que, légalement, il est toujours possible de vendre des concessions à perpétuité néanmoins Monsieur le Maire exprime son souhait d'arrêter.

Il précise qu'il faudra définir un prix et une durée de concession. Il faudrait également aller voir ce qui se fait ailleurs dans d'autres communes de population équivalente. Il faudra peut-être envisager d'agrandir le cimetière donc il faudrait également anticiper pour acheter le terrain.

Il reste actuellement 9 places au nouveau cimetière.

La discussion permet d'avoir quelques renseignements sur les tarifs pratiqués par les autres communes :

- Cazères 160 euros le m<sup>2</sup>
- Gensac 35 euros m<sup>2</sup>
- Mauran actuellement 180 euros pour une tombe de 5 m<sup>2</sup>, une concession individuelle, 120 euros.

Messieurs D. Arrouy et J-L Ripouil ainsi que Madame F. Boutonnet vont se renseigner auprès d'autres communes.

Monsieur le Maire informe le conseil que la seule obligation qu'a la commune c'est d'avoir un terrain commun, or cela n'est pas le cas actuellement, mais qu'il serait possible de l'installer au nord-est du cimetière car il y a de la place.

Pour finir, Monsieur le Maire, revient sur les travaux de relevage des tombes. Il informe que les travaux réalisés ont coûté moins cher que prévu car tous les ossements sont rentrés facilement dans l'ossuaire dans deux boîtes. Le coût des travaux correspond aux frais réels soit 34 524,99 euros HT contre 43 566,67 euros HT (52 280 TTC), le différentiel étant de 9 041,68 euros.

Aussi, avec les subventions à 80%, le reste à charge sur le montant HT est de 6 904,998 euros.

### **Prochain conseil le lundi 15 décembre**

#### **8°/ Questions diverses**

- Monsieur B. Corrège fait part au conseil de remarques d'habitants qui ont été choqués par la suppression des tombes bien que cela soit une demande légale. Monsieur B. Corrège, demande au conseil d'apposer, sur l'ossuaire, une plaque avec les noms des défunt dont la tombe a été relevée, en remplacement ou complément de la plaque actuelle où seuls les numéros de concession ont été inscrits.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un foodtruck va venir sur la place à partir de mercredi et tous les 15 jours ensuite et qu'il paiera au réel sa consommation d'électricité. Il est prévu la signature d'un contrat d'occupation de l'espace public.
- Monsieur B. Corrège demande à Monsieur le Maire d'informer le conseil sur l'occupation de l'appartement de la mairie. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une dame avec trois enfants, en difficulté, et que l'on accueille depuis plusieurs semaines. Il ajoute qu'elle est en lien avec les services sociaux pour trouver une solution de relogement. Il précise qu'elle ne paie pas de loyer mais qu'elle paye l'électricité au réel de sa consommation.

**Fin de séance à 20h03**

**Le secrétaire de séance, Benjamin CORRÈGE.**